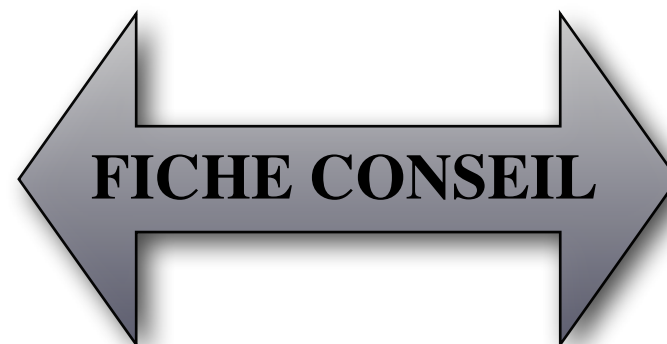


Pour plus de  
renseignements  
demandez-nous conseil.



Clinique Vétérinaire des Gratte-ciel  
Drs Maubant et Dunoguiez  
135 Cours Emile Zola  
69100 Villeurbanne  
04 78 84 46 70

# La Vaccination du Chat



La vaccination est un acte qui permet de protéger votre chat contre des maladies malheureusement mortelles le plus souvent.

Votre chat peut ainsi être protégé contre la Panleucopénie (Typhus), Coryza contagieux (Herpes virale, Calcirose), la Leucose Féline et la Rage.

☛ **Typhus** : maladie virale très contagieuse se manifestant par un état de prostration intense, une gastro-entérite et une leucopénie (c'est à dire une chute du nombre de globules blancs dans le sang). L'évolution est mortelle surtout sur des jeunes chatons de moins de 6 mois. Chez l'adulte, la mortalité est quand même de 40 %.

☛ **Coryza** : maladie virale, contagieuse, à l'origine d'une rhinite (éternuements, nez qui coule), d'une atteinte oculaire (larmolements) et d'une inflammation de la bouche parfois accompagnée d'ulcères. En l'absence de traitement, les complications ne sont pas rares (atteinte pulmonaire ou ophtalmiques graves) et la mort peut alors survenir. Le passage à l'état chronique est également fréquent.

☛ **Leucose** : maladie virale se manifestant soit par des tumeurs cancéreuses ('lymphosarcomes'), soit par diverses maladies non tumorales : le virus affaiblit le système immunitaire du chat qui devient alors incapable de se défendre contre des germes normalement peu graves. Il n'existe actuellement aucun traitement spécifique de cette maladie et son évolution est mortelle. De nombreux animaux sont porteurs du virus sans présenter aucun symptôme et peuvent donc contaminer d'autres chats. La contagion se fait uniquement par contact avec un animal contaminé. Il est donc vivement conseillé de vacciner les chats qui sortent.

☛ **Rage** : maladie virale contagieuse pour l'homme. Les symptômes sont principalement neurologiques : modification de la voix, du comportement, accès de fureur, paralysie... et la mort est l'issue inévitable. Une particularité de cette maladie est la présence du virus dans la salive d'un chien contaminé **AVANT** que ce dernier ne présente de symptômes (jusqu'à 14 jours au maximum). C'est pourquoi tout animal qui mord une personne doit faire l'objet de 3 visites sanitaires auprès d'un vétérinaire, la première visite devant se faire dans les 24 heures après la morsure ; ceci **même si le chien ou le chat est vacciné contre la rage**. La législation concernant cette maladie est stricte. Ainsi, **la vaccination, l'identification et un passeport** sont **OBLIGATOIRES** pour tout transit vers un pays étranger ou les DOM-TOM. Attention, pour être valable, une primo-vaccination doit être réalisée **au moins 3 semaines avant le départ**, et dans certains cas une prise de sang peut être nécessaire. **En France, la vaccination n'est plus obligatoire mais reste fortement conseillée.**

☛ **Cas du SIDA du Chat** : souvent confondu avec la Leucose féline (Cf ci-avant), il s'agit pourtant de deux maladies différentes. Cependant, dans les deux cas, il s'agit de virus touchant le système immunitaire et affaiblissant l'organisme, les animaux peuvent héberger les virus sans être malades et peuvent ainsi contaminer leurs congénères, la contamination se fait au contact d'autres chats, et enfin, dans les deux cas il n'existe pas de traitement spécifique. Malheureusement, comme chez l'homme, aucun vaccin n'est actuellement disponible contre le SIDA du chat. Précisons pour terminer que cette maladie n'est pas transmissible à l'homme.

**REPRODUCTION ET DIFFUSION INTERDITES**